

## Pour les collégiens aussi, le réseau de transport évolue !

*Dans le cadre de la réorganisation du réseau de transport en commun sur Tarnos, et notamment en lien avec le futur Tram'bus, le syndicat des mobilités Pays Basque-Adour devient autorité organisatrice de transport pour l'ensemble des mobilités à Tarnos.*

### Les itinéraires vont être modifiés

*Depuis 4 ans maintenant, les élèves tarnosiens du collège Langevin Wallon peuvent bénéficier du réseau Chronoplus dans le cadre du transport scolaire, sauf ceux qui habitent dans le secteur des Barthes qui, jusqu'ici, disposent encore d'un service assuré par un transporteur du Conseil Départemental. Les élèves utilisent soit les lignes régulières du réseau, soit des lignes spéciales « collège » qui viennent compléter le dispositif et qui ne fonctionnent qu'à certains horaires, en période scolaire.*

A compter de la rentrée 2019-2020  
Tous les élèves Tarnosiens seront transportés  
par Chronoplus, y compris ceux du  
Secteur des Barthes



## Plus que 2 étapes pour être prêt à la rentrée scolaire !

### 1ère étape : Avant la fin de l'année scolaire

Imprimé Chronoplus à retirer au Collège ou à télécharger sur le site Chronoplus  
<http://www.chronoplus.eu> (rubrique tarif et transports scolaires)  
& à faire tamponner par le Collège

Il n'y a plus d'inscription  
sur le site du Conseil Départemental (pour les élèves résidant à plus de 3 km)  
ou à la mairie de Tarnos (pour ceux qui résident à moins de 3 km)  
Les élèves se rendront directement au kiosque Chronoplus à partir du 19/8/2019

### 2e étape : A partir du 19 août 2019 : Retrait de la carte d'abonnement au kiosque Chronoplus à Bayonne

Document à fournir  
Imprimé Chronoplus tamponné par le Collège  
+ une photo d'identité  
+ une attestation de domicile

*Les kiosques Chronoplus :  
Bayonne – 7 rue Lormand  
Biarritz – 13 avenue de la Marne  
Ouvert de 8h30 à 18h00 sans interruption  
Du lundi au samedi entre le 19 août et le 7 septembre 2019*

## C'est toujours gratuit pour les Tarnosiens !

*financement par la commune pour les élèves résidant à moins de 3 km,  
et par le transfert de la dotation landaise pour les transports scolaire pour les autres.*